

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 20 JUIN 2023

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le mardi 20 juin 2023 à 14h00, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.
Nombre de membres présents à la séance	10	
Nombre de membres représentés	02	
Nombre de membres non représentés	01	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »

M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »

Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »

Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée

M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. RIOUSSET Michel, représentant de l'association ARJ

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S

Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Chantal ALLAIN

DELIBERATION N°7

BUDGET ANNEXE DES RESIDENCES AUTONOMIE
APPROBATION DE L'ETAT REALISE DES DEPENSES ET DES RECETTES 2022

PREAMBULE – Mme Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes Chers Collègues,

Vous venez d'approuver le compte de gestion du budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2022 établi par le comptable public. Je vous propose maintenant d'adopter le projet d'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) du même exercice. Ce document comptable établi par

l'ordonnateur constate les résultats de l'exercice budgétaire 2022 par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes.

Après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public, l'état réalisé des recettes et des dépenses 2022 du budget annexe des résidences autonomie présente les résultats suivants :

Réalisations 2022

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	632 053,54	632 053,54	0,00
Section d'investissement	15 190,90	35 345,31	20 154,41
Total	647 244,44	667 398,85	20 154,41

Restes à réaliser

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	-	-	-
Section d'investissement	-	-	-
Total	-	-	-

Résultat global de clôture (réalisations + restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	632 053,54	632 053,54	0,00
Section d'investissement	15 190,90	35 345,31	20 154,41
Total	647 244,44	667 398,85	20 154,41

Cet état réalisé des recettes et des dépenses se décompose de la manière suivante :

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement sont constituées et réalisées ainsi :

Chapitre	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation	variations CA/CA en montants	en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	146 000,00	129 993,91	151 200,00	118 301,98	165 100,00	165 016,75	99,95%	46 714,77	-39,49%
012 CHARGES DE PERSONNEL	202 320,00	202 320,00	255 870,00	225 553,79	210 000,00	202 985,73	96,66%	-22 568,06	-10,01%
016 DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	289 790,00	284 975,06	314 530,00	303 595,53	278 383,34	264 051,06	94,85%	-39 544,47	-13,03%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	638 110,00	617 288,97	721 600,00	647 451,30	653 483,34	632 053,54	96,72%	-15 397,76	-2,38%
042 OPERATIONS D'ORDRE	10 309,90	10 309,90	18 030,82	18 030,82				-18 030,82	
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	648 419,90	627 598,87	739 630,82	665 482,12	653 483,34	632 053,54	96,72%	-33 428,58	-5,02%

En 2022, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 632 053,54 €, en baisse de 2,38 % par rapport à 2021.

Les postes les plus importants en dépenses de fonctionnement sont :

- Les loyers versés pour les trois résidences : 207 120,36 €,
- Les frais de personnel : 202 985,73 €,
- Les fluides : 114 599,67 € et l'eau : 34 182,45 €,
- Les réparations des résidences : 17 535,81 €,
- Les frais de rénovation des appartements : 4 107,48 €,
- Les frais de nettoyage des locaux : 12 144,64 €,
- Les admissions en non valeurs : 4 414,47 €

Les dépenses d'amortissement des biens acquis les années précédentes s'élèvent à 17 668,87 €.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de la section de fonctionnement ont été réalisées de cette manière :

Chapitre	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation	variations en montants	CA/CA en %
017 PRODUITS DE LA TARIFICATION	493 300,00	531 933,74	495 000,00	446 713,06	390 000,00	385 662,73	98,89%	-61 050,33	-13,67%
018 AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	153 133,90	93 313,06	241 251,82	213 757,69	260 104,34	242 687,49	93,30%	28 929,80	13,53%
019 PRODUITS FINANCIERS	0,00	366,07	0,00	1 632,37	3 379,00	3 703,32	109,60%	2 070,95	126,87%
Total des recettes réelles de fonctionnement	646 433,90	625 612,87	736 251,82	662 103,12	653 483,34	632 053,54	96,72%	-30 049,58	-4,54%
042 OPERATIONS D'ORDRE	1 986,00	1 986,00	3 379,00	3 379,00				-3 379,00	-100,00%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	648 419,90	627 598,87	739 630,82	665 482,12	653 483,34	632 053,54	96,72%	-33 428,58	-5,02%

Globalement, les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 632 053,54 €. Elles sont en baisse de 5,02 % par rapport au CA 2022.

Elles sont constituées principalement du recouvrement des loyers auprès des locataires (385 662,73 €).

La subvention d'équilibre versée par le CCAS a augmenté. Elle est de 242 687,49 €.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement sont constituées par :

Chapitre	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation	variations en montants	CA/CA en %
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			1 571,63	1 571,63				-1 571,63	-100,00%
021 REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIERES	3 000,00	1 646,67	3 000,00	2 610,88	3 000,00	1 224,77	40,83%	-1 386,11	-53,09%
022 ACQUISITION D'ELEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE	38 829,36	37 903,76	17 981,82	4 252,84	25 722,77	10 587,13	41,16%	6 334,29	148,94%
026 AUTRES EMPLOIS	1 986,00	1 986,00	3 379,00	3 379,00	3 379,00	3 379,00	100%	0,00	0,00%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	43 815,36	41 536,43	25 932,45	11 814,35	32 101,77	15 190,90	47,32%	3 376,55	28,58%

Au titre de l'exercice 2022, il a été réalisé 15 190,90 € de dépenses d'investissement. Il s'agit de l'acquisition de mobiliers et matériels pour 4 587,13 €, de remboursements de caution pour 1 224,77 € et d'écritures d'ordre pour 9 379,00 €.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de la section d'investissement s'établissent ainsi :

Chapitre	Budget 2020	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022	Réalisé 2022	Taux de réalisation	variations en montants	CA/CA en %
029 AUTRES RESSOURCES	1 500,00	0,00	4 901,63	4 909,00	17 668,87	23 668,87	133,96%	18 759,87	382,15%
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	29 005,46	27 663,24							
028 DETTES FINANCIERES	3 000,00	1 791,66	3 000,00	307,43	3 000,00	243,54	8,12%	-53,89	-20,78%
Total des recettes réelles d'investissement	33 505,46	29 654,90	7 901,63	5 216,43	20 668,87	23 912,41	115,69%	18 695,98	358,41%
040 OPERATIONS D'ORDRE	10 309,90	10 309,90	18 030,82	18 030,82				-18 030,82	-100,00%
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	0,00			11 432,90	11 432,90	100,00%	11 432,90	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	43 815,36	39 964,80	43 815,36	23 247,25	32 101,77	35 345,31	110,10%	12 098,06	52,04%

Elles sont constituées :

- des nouvelles cautions d'appartement encaissées à l'arrivée de nouveaux résidents : 243,54 €
- de la subvention d'investissement versée par le budget principal du CCAS : 27 863,24 €
- des amortissements (17 668,87 €) en provenance de la section de fonctionnement

Je vous propose donc d'approuver les résultats constatés dans l'état réalisé des recettes et des dépenses 2022 du budget annexe des résidences autonomie et de confirmer l'affectation du résultat de la section de fonctionnement.

Principaux textes	- articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT - nomenclature comptable M 22
Document de référence	- état réalisé des recettes et des dépenses 2022 – budget annexe des résidences autonomie

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré par :

Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Article 1 - Approuve l'état réalisé des recettes et des dépenses du budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2022	0,00
Résultat antérieurement reporté	0,00
Résultat de clôture 2022	0,00
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2022	8 721,51
Résultat antérieurement reporté	11 432,90
Résultat de clôture 2022	20 154,41

Article 2 – Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 3 - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, lesquels peuvent se résumer de la manière suivante :

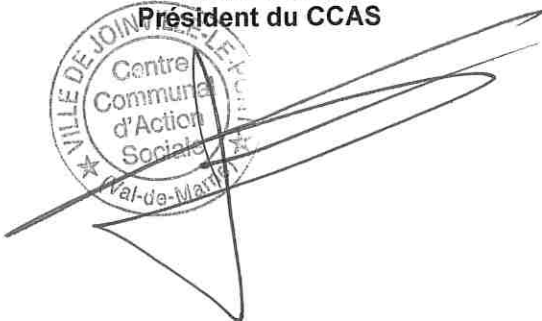
Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €
Section d'investissement	
Dépenses	Recettes
0,00 €	0,00 €

Article 4 - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Article 5 – Confirme l'absence d'affectation de résultat constaté à la section de fonctionnement du budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2022 sur le budget annexe des résidences autonomie pour l'exercice 2023.

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS

Mme Chantal ALLAIN
Secrétaire de séance



Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été
Publiée sous format électronique
le /Notifiée le : 26 JUIN 2023
télétransmis au contrôle de
légalité le : 23 JUIN 2023

Fait à Joinville-le-Pont le

06 JUL. 2023

